

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 2 (1888)

Artikel: Dufour
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Bapst donne un grand nombre de renseignements techniques fort curieux. Les faux drapeaux sont, dit-il, de dimension plus petite que les drapeaux authentiques. Mais ils sont salis, usés, percés de trous le plus naturellement du monde. En revanche, l'imitation s'arrête aux ornements peints sur l'étoffe.

En effet, les couronnes, fleurs-de-lys, etc., etc., des anciens drapeaux étaient peintes, en or ou en semis, tandis que les insignes des faux drapeaux sont en faille découpée et rapportée. En outre, ces drapeaux ont été probablement copiés sur des aquarelles anciennes dont les couleurs se sont modifiées: ainsi la couleur feuille morte se retrouve sur les étendards apocryphes transformée en jaune.

Il en est de même des drapeaux anciens de la garde nationale qu'on imite d'ailleurs bien mal. La couronne de l'un d'eux, par exemple, au lieu d'être copiée sur les modèles du temps de Louis XVI, est celle du temps de Charles X.

Ajoutons que ces drapeaux sont généralement mis en vente par lots de quatre ou cinq pièces.

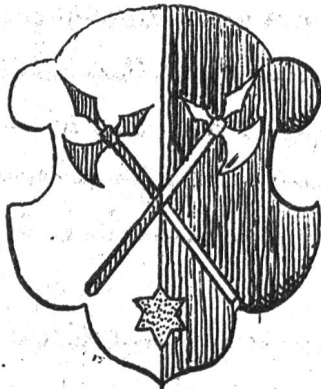


Fig. 234.

Dufour.

Est-il exact, nous demande un lecteur, que la Ville de Bienne ait concédé des armoiries au Général Dufour, en le nommant Bourgeois d'honneur?

L'Armorial de Genève donne les armes

Dufour, f. 234, avec la mention: Concession bernoise. Elles se blasonnent: parti d'argent et de gueules à deux haches en sautoir de l'un à l'autre, accompagnées en pointe d'une étoile à six rais d'or. Les armoiries ci-dessus sont celles, sauf l'étoile et la disposition des émaux celles de la Ville de Bienne. Notre correspondant de Bienne a retrouvé et recopié les décisions du Conseil de Commune de cette ville relativement à la Bourgeoisie d'honneur conférée à Dufour, mais il n'y est pas question de concession d'armoiries.